**Convention entre la structure organisatrice de l’animation et l’UFOLEP Savoie**

**La structure organisatrice de l’animation** nommée :

représentée par :

et

**Le Comité départemental UFOLEP de Savoie**

représenté par son Président Georges Lavy

établissent une convention de formation et de certification concernant les personnes chargées de l’animation dans la structure sus nommée.

**L’UFOLEP de Savoie** s’engage à mettre en œuvre une formation conforme au référentiel précisé en annexe, page 4.

**L’UFOLEP de Savoie** s’engage à délivrer la certification correspondante, via le Pôle national Formation UFOLEP, aux stagiaires qui auront satisfait aux évaluations certificatives décrites au paragraphe « Evaluation et certification » page 3 du document référentiel.

**L’UFOLEP de Savoie** s’engage à faire connaître le calendrier et les lieux des formations proposées.

**L’UFOLEP de Savoie** est assurée, pour le temps de formation, en responsabilité civile.

**La structure organisatrice de l’animation** s’engage à s’acquitter du droit d’adhésion annuel à l’UFOLEP qui est de 35 € et du coût de formation, par stagiaire qui est de 300 € (250 € si le stagiaire est titulaire de la PSC1).

**La structure organisatrice de l’animation** s’engage à assurer ses stagiaires pour les risques encourus dans le cadre de la formation comportant une partie théorique et une pratique d’activités et de jeux éducatifs sportifs.

|  |  |
| --- | --- |
| Pour la structure organisatrice | Pour L’UFOLEP de Savoie |
| Nom Prénom, qualité  Date – Signature – Cachet | LAVY Georges - Président  Date – Signature - Cachet |